

DECLARATION FSU

CTPA du 21 OCTOBRE 2010

Les représentants de la FSU se doivent d'insister sur les conditions particulières dans les conditions particulières dans lesquelles se tient ce CTPA. La crise sociale et politique que traverse le pays va bien au-delà de la contestation de la réforme des retraites. Nous soutenons que l'incapacité du gouvernement à accepter de vraies négociations fait peser sur lui les reproches d'irresponsabilité. Le mécontentement est tel qu'il ne pourra s'éteindre par de prétendues démonstrations de fermeté. Dans notre secteur, l'éducation, les annonces faites sur les milliers de nouvelles suppressions de postes ne seront pas de nature à calmer les esprits, alors que l'on paie déjà lourdement les conséquences des coupes budgétaires 2010.

C'est pour cela, qu'après avoir boycotté le CTPA du 19 octobre nous avons décidé de siéger aujourd'hui. Car nous devons faire ensemble le constat que la rentrée 2010 n'a pas été réussie, pas même d'un point de vue technique, que la pénurie de moyens est évidente, que la situation des stagiaires est inacceptable, que les réformes continuent de se mettre en place de façon chaotique. Si bien que tous personnels et usagers ne peuvent qu'être consternés par les 16000 suppressions annoncés, dont il vous revient Monsieur le Recteur, de préparer la mise en œuvre, au plus près des besoins du terrain. Nous ne manquerons pas de vous interroger sur vos gisements d'emplois académiques pour le budget 2011.

En attendant faisons le bilan de la rentrée.

Dans les écoles, la rentrée 2010 est marquée une nouvelle fois par de fortes dégradations à tous les niveaux :

- La scolarisation des élèves de 2 ans recule une nouvelle fois, comme si cette situation était inéluctable et nécessaire alors qu'on sait tout l'intérêt d'une scolarisation précoce dans le cursus des élèves notamment en difficulté sociale. Or, cette dernière situation se développe.
- La formation continue est quasiment rayée de la carte. Seule la formation institutionnelle est maintenue, et encore, les T1 et T2 perdent pour la plupart la plupart la formation de 4 semaines pour les uns et 2 semaines pour les autres à laquelle ils peuvent prétendre.
- Les emplois d'EVS en aide administrative aux directeurs disparaissent ou sont en partie transférés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Le mépris à l'égard des directeurs d'école n'a d'égal que la culpabilisation développée envers ceux qui réclament l'aide qui leur est due. Monsieur le Recteur, vous mettez volontairement les directeurs d'école en difficulté. La FSU exige le respect des engagements du Ministère et rappelle qu'elle demande la transformation des emplois précaires en postes statutaires et demande une réelle formation de qualité pour les personnels concernés.
- Les RASED souffrent cruellement d'un manque de personnels et de moyens de déplacement. L'administration doit encore des remboursements à de nombreux collègues sur l'année passée. A cette rentrée, les consignes de nombreux IEN consistent à demander aux personnels de rester dans une ou deux écoles, faute de budget, alors que des demandes d'aide sont formulées aux alentours. Comment aider les élèves en difficulté dans ces conditions. A la FSU, nous estimons que les élèves en difficulté sont sacrifiés.
- La formation spécialisée est désormais réalisée à l'interne des départements. Préparée en moins d'un an, confiée dans l'urgence aux Conseillers Pédagogiques à qui on demande de faire sans moyens. Si la bonne volonté des acteurs de terrain a prévalu à cette mise en place, l'expérience de dizaines d'années de pratique eut été d'une aide certaine. La rupture consommée entre l'EN et l'IUFM est un véritable gâchis. Quelle leçon de travail en commun le Rectorat et l'Université peuvent-ils désormais donner aux établissements et aux collègues ?
Dans ces conditions, les équipes se sentent abandonnées, ne peuvent répondre à leurs missions et la situation risque de porter préjudice, en particulier, aux résultats des élèves en difficulté.

Dans les collèges et les lycées, de nombreux postes complets ou partiels sont restés vacants. Les services à temps complet des stagiaires n'est pas parvenue à masquer la pénurie d'enseignants. Un millier de non-titulaires au statut de plus en plus précaires sont déjà employés. L'appel aux retraités, l'utilisation des TZR de STI en technologie collège, les pressions sur les heures supplémentaires. Rien n'y fait. Les faits sont têtus : la pénurie est là. Les classes sont plus que jamais remplies au maximum et les familles sont priées de s'adresser à d'autres établissements publics moins remplis, car on a bien compris qu'il fallait éviter à tout prix d'ouvrir des classes supplémentaires à la rentrée, au risque de favoriser les établissements privés du secteur.

Nous ferons avec vous un 1^{er} bilan de l'application des réformes. En collège, comme en lycée, beaucoup de collègues se sentent bien démunis face à des réformes qui (au-delà du débat de fond qu'elles soulèvent) sont appliquées dans la précipitation et/ou l'anarchie.

L'avenir de la filière technologique industrielle est un sujet particulièrement problématique dans notre académie. Alors que la réforme des classes de seconde (enseignements d'exploration remplaçant les options) a déjà produit son lot de suppressions de postes, la réforme des séries technologiques STI à la rentrée 2011 va en produire en plus grand nombre (réduction de nombre de spécialités, généralisation des tronc communs, réduction des contenus, diminution des horaires élèves et des dédoublements, etc.)

Quel avenir est proposé aux nombreux professeurs des disciplines de STI et de physique appliquée pour lesquels des mesures de carte scolaire en augmentation sont à craindre et quel avenir pour les filières industrielles dont la visibilité pour les élèves et leurs familles est remise en cause par cette réforme ?

Se pose également la question des flux d'élèves à la sortie du collège : qui régule ces flux et sur quels critères ? Cette question nous la posons par rapport à des situations paradoxales qui nous sont rapportées : là où la visibilité de la voie technologique n'a pas eu l'effet de faire fuir les candidats à l'entrée en classe de seconde des lycées technologiques, des réaffectations d'élèves ou des recommandations vers ces lycées de ne pas « vider » les lycées généraux ont été constatées !

La situation des CIO est, à ce jour, préoccupante :

La situation des CIO départementaux n'est toujours pas claire car les Conseils Généraux de Meurthe et Moselle et de Moselle parlent de ne plus financer les CIO de Lunéville, Briey, Metz centre gare et Thionville à partir de janvier 2011 mais il n'y a, à l'heure actuelle, aucune décision définitive.

Au niveau des missions des COP, il y a eu des avancées depuis juin car le MEN fait maintenant référence à la qualification de psychologue et non plus à la compétence de psychologue ; de même qu'il a réintroduit les CIO dans les services publics d'orientation.

Par contre, en parallèle, se développe un service dématérialisé d'orientation qui emploie majoritairement des contractuels qui ne sont pas COP et les missions des COP glissent de plus en plus vers les enseignants (accompagnement personnalisé, PDMF...)

Un mot également sur la situation du recrutement des infirmières à l'Education Nationale. Les documents de la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère font apparaître notamment « un déficit structurel de vivier de candidats au concours. ». Les conséquences sont redoutables puisque pour cette année sur 8091 postes infirmiers, seuls 6673 équivalents temps plein sont utilisés. Au total le corps des infirmier(e)s perd 1418 emplois (17,52 % du nombre global).

Dans l'académie, alors que cette année nous n'avons bénéficié que de 13 créations de postes à la place des 18 prévues par la loi d'orientation, il s'avère que sur les 33 postes proposés au concours, seulement 25 ont été pourvus. Et même si les textes prévoient la possibilité de dresser une liste complémentaire, celle-ci n'a pas été établie. Or ces emplois non utilisés pour les infirmières le sont ailleurs.

Cette situation, plus que préoccupante, intervient dans un contexte d'aggravation du mal être des élèves lié à la scolarité et, a fortiori, à une augmentation des demandes des élèves et des équipes éducatives et pédagogiques.

Pour la FSU, l'attractivité des postes commence par la transposition immédiate pour les infirmier(e)s de l'EN des décrets de reclassement en catégorie A de la Fonction Publique Hospitalière et la reconnaissance réaffirmée de la spécificité du soin infirmier à l'EN au service de la réussite scolaire de tous les élèves.

La FSU condamne fermement la politique du ministère qui nous mène droit à la casse de notre Service Public d'Education.